

# « Cessons d'opposer crise agricole et crise environnementale »

Le Figaro 7 mars 2024

par [Guillaume Sainteny](#)

« La transition agro-environnementale et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique font partie de la solution et sont dans l'intérêt des agriculteurs eux-mêmes ».

**FIGARO/TRIBUNE** - Plusieurs mesures concrètes permettraient d'améliorer la situation des agriculteurs tout en bénéficiant à l'environnement, explique Guillaume Sainteny.

*Guillaume Sainteny a notamment publié Le climat qui cache la forêt : comment la question climatique occulte les problèmes d'environnement (Rue de l'échiquier, 2015).*

Lors de [la crise agricole](#), les médias et les responsables politiques n'ont eu de cesse de présenter de façon structurellement antagoniste les relations entre agriculture et environnement. On peut le regretter car cela ne contribue à résoudre aucune des [deux crises](#) - agricole et environnementale - qui coexistent et sont liées. La plupart des médias ont repris, sans les vérifier, un certain nombre d'éléments ou de slogans avancés par certaines organisations agricoles, mais qui sont inexacts ou doivent être nuancés.

Par exemple, [la proclamée surtransposition](#) des directives européennes n'existe pas. Au contraire, plusieurs études et rapports parlementaires ont montré que la France sous-transposait et non surtransposait les directives européennes. L'environnement reste le premier secteur de précontentieux entre la France et la Commission européenne. Plus exactement, la France transpose souvent avec retard. Elle transpose aussi insuffisamment et quand elle a transposé, son application des directives reste souvent imparfaite. On peut citer de nombreux exemples relevant de l'une de ces situations ou de plusieurs d'entre elles : [les directives oiseaux](#), habitats, projets, plans et programmes, nitrates, etc. Autre exemple, la règle des 4 % de jachères ne concerne pas l'ensemble des exploitations. Et quand elle s'applique, elle ne signifie pas du tout une diminution de 4 % de production car on met, en général, en jachère les terres les moins productives.

Les premières décisions du gouvernement ont inutilement opposé agriculture et environnement. La reprise de la contestation après ces premières annonces montre bien que les mesures de régression environnementale annoncées par le premier ministre ne règlent pas la crise qui repose, avant tout, sur un problème de revenu. [Le président de la République](#) a rappelé, au Salon de l'agriculture, que la résolution de la crise actuelle ne devait pas et ne pouvait pas se faire au détriment de l'environnement. La transition agro-environnementale et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique font partie de la solution et sont dans l'intérêt des agriculteurs eux-mêmes. De fait, plusieurs mesures concrètes permettraient d'améliorer la situation des agriculteurs tout en bénéficiant à l'environnement. Or, elles n'ont pas été évoquées. On peut en suggérer quelques-unes.

Un exploitant agricole et son bailleur peuvent conclure des [baux ruraux](#) contenant des clauses environnementales. L'intérêt est double. D'une part, l'environnement est mieux pris en compte dans les pratiques agricoles. D'autre part, cela entraîne une baisse de charges pour l'exploitant agricole. En effet, dans ce type de baux le preneur et le bailleur ne sont plus tenus par les

minima des loyers réglementés. Par exemple, un agriculteur signant [un bail rural environnemental](#) n'acquittera plus 140 euros/hectare en moyenne en loyer de fermage (ce qui est déjà très bas de façon comparative avec les pays voisins) mais 40 euros, voire moins. Un agriculteur exploitant 100 hectares sous ce type de bail économiserait ainsi 10.000 euros par an en frais fixes. Et davantage encore car, dans ce mode d'agriculture, [les intrants](#) sont moins utilisés. Or, le coût des intrants s'est beaucoup accru depuis 2021 et cette augmentation est une des causes majeures de la crise actuelle.

Malheureusement, ce type de bail ne se développe guère car il n'est accompagné d'aucune incitation fiscale. Un bailleur qui souscrit un bail de ce genre accepte de perdre plus ou moins de 100 euros/hectare, mais il paye toujours les mêmes [montants d'impôts en taxe foncière](#), taxe pour chambre d'agriculture, et droits de mutation. Et il reste imposé aux mêmes taux pour l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux. Il n'a donc aucun intérêt à souscrire un bail de ce type. Pour permettre leur développement, l'État devrait exonérer les revenus des baux ruraux environnementaux d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. En raison du montant très modeste de ces revenus, la diminution de recettes fiscales serait très faible. Et les communes devraient avoir la possibilité d'exonérer de taxe foncière les parcelles concernées par un bail rural environnemental, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

On sait que les agriculteurs n'aiment pas qu'on leur prescrive des obligations. L'avantage du bail rural environnemental est qu'il n'impose aucune contrainte. Il repose sur un accord volontaire des parties. Un [exploitant agricole](#) décide lui-même s'il souhaite ou non s'engager dans un bail de ce type. Même chose pour le bailleur. Même chose pour les communes qui seraient libres de décider de favoriser ou non ce type de baux sur leur territoire, en exonérant de taxe foncière les parcelles concernées. Elles pourraient souhaiter favoriser ces baux pour des raisons sanitaires sur les parcelles sensibles : celles qui sont proches des habitations ou situées dans des périmètres de captage d'eau.

Par ailleurs, aujourd'hui, la crise de l'agriculture est davantage encore une [crise de l'élevage](#). Or, en moyenne, un hectare de prairie rapporte moins qu'un hectare de céréales mais est davantage taxé. Cela est absurde. D'autant plus que les prairies sont très favorables à l'environnement. À la différence des terres de culture, elles stockent du carbone, freinent les inondations et l'érosion, couvrent les sols en hiver, sont riches en biodiversité, etc. Il serait souhaitable d'exonérer les prairies de taxe foncière ou d'en diminuer grandement le montant. Cela serait bénéfique à la fois sur le plan agricole et social en diminuant les charges des éleveurs et sur le plan environnemental en incitant à conserver des prairies.

De même, il faudrait réfléchir à la rémunération du stockage de carbone dans les prairies. Cela serait, pour les agriculteurs, un revenu additionnel et une incitation à leur maintien. Tous ces mécanismes seraient à la fois profitables aux agriculteurs et à l'environnement. On peut regretter qu'ils ne soient pas évoqués dans le débat actuel.

Sujets [Agriculture](#) [Environnement](#)